

bre de ces détenus à Kingston. Lorsqu'on les envoie travailler, ils refusent d'obéir; ils protestent contre les ordres qu'on leur donne et ce parfois en termes odieux. Il faut un moyen de discipliner ces détenus, et tout autre moyen échouant, on a recours à la courroie de cuir que l'on appelle communément les étrivières. Lors de la dernière discussion à ce sujet, l'honorable député de Kingstonville a fait voir à la Chambre une de ces courroies. J'ai constaté que l'on en a fait grand état par tout le pays; le *Star*, de Toronto, et d'autres journaux, en publièrent même des photographies. Ces étrivières consistent en une courroie de cuir, comme ont pu le voir les honorables députés présents dans cette circonstance. Cette punition n'est infligée qu'après que l'individu en faute a subi un procès et qu'il lui a été donné de faire valoir tous ses moyens de défense, alors que toutes les dépositions sont transmises au surintendant à Ottawa et à moi-même en dernier lieu; je suis tenu d'en prendre connaissance. Si j'ai la conviction que la peine infligée s'impose, je confirme la décision. Il arrive fréquemment que le tribunal du préfet condamne un détenu à recevoir de quinze à vingt coups de courroie, mais ces sentences sont rarement exécutées à la lettre. Règle générale, on donne de trois à cinq coups, jamais plus de dix. Le médecin doit examiner le détenu avant qu'il soit ainsi puni et le déclarer en état de subir le châtiement.

Il n'y a rien de brutal à cela. C'est surtout contre l'ignominie du châtiement que les prévenus protestent; c'est d'ailleurs ce qu'ils vous diront eux-mêmes. J'ai demandé des renseignements complets aux fonctionnaires au courant de toutes ces choses dans chaque pénitencier du Canada, et jamais la peau n'a été fendue; jamais il n'en est résulté une blessure; jamais le sang n'a coulé, en dépit des assertions de M. Nickle dans sa lettre au canon Scott. M. Nickle ne mentionne rien à sa propre connaissance, mais se contente des témoignages des prisonniers au procès Kirkland, et qui sont absolument faux. On donne le fouet aux écoliers. Ma mère me l'a infligé chez moi—oui, et au même endroit qu'aux prisonniers. Mais les fonctionnaires des prisonniers sont bien prudents en appliquant cette punition. Afin que l'homme ne soit pas blessé, il est lié dans un cadre afin que la courroie le frappe au bon endroit sans le blesser. Cette punition contient une certaine indignité à laquelle les prisonniers sont sensibles, mais, d'après les archives des pénitenciers canadiens, il n'y a jamais eu aucune blessure; jamais la peau n'a été fendue; jamais le sang n'a coulé. Le préfet et le mé-

decin doivent être présents en toutes occasions. Je nie catégoriquement cette assertion de la lettre de M. Nickle.

Je passe aux paragraphes suivants au sujet des maladies:

Les prisonniers syphilitiques, avec des plaies suppurantes, et autres malades atteints de maux de même nature, sont admis à l'hôpital.

C'est là où ils doivent aller. Chaque prisonnier, en entrant, subit un examen très sévère. Il est examiné au sujet de toutes sortes de maladies, et un dossier relatif à son état est tenu avec soin. De plus, il doit subir une autre indignité en étant plongé dans un bain de fort désinfectant, ce qui répugne beaucoup aux prisonniers, je crois. Un grand nombre parmi eux ne sont pas dans un état très propre en entrant, et cette précaution est indispensable. S'il y a le moindre indice de contamination, ils sont isolés. Qu'il y ait symptôme de maladie ou non, ils sont immédiatement éprouvés de la manière prescrite par la science afin que l'on sache s'ils souffrent de syphilis. Toutes les méthodes modernes sont employées, et les professeurs de l'université Queen, bien connus de l'honorable député de Kingston (M. Ross) sont au nombre de ceux qui ont prescrit les moyens de traiter et d'isoler ces patients. Tant qu'un homme ne peut se mêler en toute sécurité avec les autres, tant qu'il n'est pas totalement sain, il ne peut être en contact avec les autres prisonniers. Je suis convaincu que toutes les précautions sont prises, et que le système a bien fonctionné.

Mlle MACPHAIL: Puis-je demander s'il est vrai que les assiettes d'autres forçats dans l'hôpital sont lavées dans la baignoire où tous les malades de l'hôpital se baignent?

L'hon. M. GUTHRIE: Non, c'est là une assertion du docteur Withrow et d'un prisonnier au procès Kirkland. Je nie cela aussi absolument. J'ajouterai que, bien que le nombre des prisonniers ait été de 2,800 à 4,500 depuis plus de quinze ans, il n'y a pas eu un seul cas de contagion de syphilis dans les pénitenciers de Kingston, pas un seul. C'est plus qu'on ne peut dire, probablement pour les manufactures, les hôtels et les écoles du Canada, parce qu'ils ne prennent pas les précautions spéciales des pénitenciers.

M. Nickle parle ensuite des jeunes prisonniers. Il dit:

Deux ou trois garçons qui ont été envoyés au pénitencier à l'âge de quinze ans pour une durée de trois ans à sept ans...

Et ainsi de suite. J'ignore à qui il fait allusion, à moins que ce ne soit au cas mentionné par l'honorable député de Kingston. Il n'y a pas de garçons de quinze ans au pénitencier, actuellement, et je ne crois qu'il y en